
Sous-comité du patrimoine bâti

Procès-verbal 32

Le lundi 20 juin 2022

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil municipal d'Ottawa le 6 juillet 2022.*

Présents : Président : Councillor R. King
 Vice-présidente : C. Quinn
 Conseillers : R. Brockington, G. Gower, C. McKenney
 Membres du public : J. Halsall, B. Padolsky

Absents : Conseiller : S. Moffatt (annoncé à l'avance)
 Membre du public: A. Conforti (annoncé à l'avance)

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Le président lit la déclaration suivante au début de la réunion :

« Il s'agit d'une réunion publique visant à examiner, en application de la *Loi sur le*

SOUS-COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI
PROCÈS-VERBAL 32
LE LUNDI 20 JUIN 2022

patrimoine de l'Ontario, la proposition de plan de district de conservation du patrimoine visant les districts de conservation du patrimoine du centre-ville et du parc Minto, c'est-à-dire le point 1 de l'ordre du jour.

Seuls les intervenants qui prendront la parole aujourd'hui ou qui soumettront des observations écrites avant l'adoption des modifications peuvent porter l'affaire en appel devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Quiconque souhaite soumettre des observations écrites sur ces modifications peut les transmettre à la coordination du Sous-comité par courriel ou par la poste. »

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le membre B. Padolsky présente la déclaration d'intérêt suivante :

Je soussigné, Barry Padolsky, déclare un intérêt pécuniaire éventuel et réputé in/direct concernant :

Le point 6 de l'ordre du jour 32 de la réunion du 20 juin 2022 du Sous-comité du patrimoine bâti :

- **Demande de modification du 70, rue Nicholas, un bien-fonds désigné en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.**

Je suis le principal expert-conseil en patrimoine de la Cadillac Fairview Corporation pour ce projet.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 31 du SCPB – Le mardi 10 mai 2022

CONFIRMÉ

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'IMMOBILIER ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

1. PLAN DE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE VISANT LES
DISTRICTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU CENTRE VILLE ET
DU PARC MINTO

ACS2022-PIE-RHU-0020

SOMERSET (14)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au
Conseil :**

- 1. Adopter par voie de règlement municipal le Plan de district de conservation du patrimoine proposé pour les districts de conservation du patrimoine du centre ville et du parc Minto, comme l'illustre le document 1;**
- 2. Enjoindre au personnel de Planification, Immobilier et Développement économique d'actualiser la politique sur les bâtiments d'intérêt (Politique 55) de la section 4.4.9 du Plan secondaire du cœur et de l'est du centre-ville, approuvé par le Conseil, dans le contexte du Plan de district de conservation du patrimoine proposé pour le centre ville et le parc Minto, et mettre en place au besoin des modifications en ce sens;**
- 3. Enjoindre au personnel de Planification du patrimoine et des Services juridiques d'inscrire au titre foncier le règlement de désignation applicable au district de conservation du patrimoine du centre-ville (Règlement 269-97) pour les propriétés désignées individuellement et énumérées dans le document 2; et**
- 4. Enjoindre au personnel de Planification du patrimoine d'entreprendre des études du district de conservation du patrimoine, en consultation avec les membres de la collectivité, visant le Triangle d'or et les îlots ceinturant le parc Dundonald.**

MacKenzie Kimm, urbaniste III, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Sous-comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Sally Coutts (Sally Coutts Heritage Consulting Inc.) est aussi présente pour répondre aux questions.

Les membres du Sous-comité ont reçu la correspondance suivante, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Lettre de Hunter McGill datée du 17 juin (avec commentaires);
- Lettre d'appui de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 17 juin.

Les intervenants suivants prennent la parole :

- Jack Hanna (Centretown Community Association), qui appuie les recommandations;
- Erwin Dreessen, qui fait des commentaires;
- Hunter McGill, qui appuie les recommandations;
- David Flemming (Patrimoine Ottawa), qui appuie les recommandations;
- James et David Ho, en leur propre nom et en celui de Joseph Ho, qui s'oppose à l'inclusion de leur propriété.

Au terme des délibérations, le Sous-comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

2. AJOUTS AU REGISTRE DU PATRIMOINE

ACS2022-PIE-RHU-0019

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'approuver l'ajout des propriétés énumérées dans le document 1 au Registre du patrimoine de la Ville d'Ottawa, conformément à l'article 27 de

la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

Avery Marshall, chercheuse, Patrimoine bâti, Direction de la planification du patrimoine, résume la recommandation du rapport et répond aux questions du Sous-comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Les membres du Sous-comité ont reçu la correspondance suivante, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Courriel de Kenneth et Eliza Martin daté du 6 juin (acceptation de l'ajout de leur propriété au Registre);
- Courriels d'Alain Gervais datés du 6 juin et du 16 juin (refus de l'ajout de sa propriété au Registre);
- Lettre d'appui de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 17 juin.

Les intervenants suivants prennent la parole :

- Marie Maxime Hubert, dont une copie du diaporama est conservée au greffe municipal;
- David Flemming (Patrimoine Ottawa), qui appui la recommandation.

Au terme des délibérations, le Sous-comité ADOPTE la recommandation dans sa version modifiée par la motion suivante :

Motion No SCPB 2022-32/1

Motion de la vice-présidente C. Quinn

ATTENDU QUE dans le rapport ACS2022-PIE-RHU-0019, le personnel a recommandé au Conseil d'inscrire 55 propriétés au Registre du patrimoine en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; et

ATTENDU QUE les propriétaires concernés ont été avisés de cette possible inscription le 1^{er} juin 2022; et

ATTENDU QUE les propriétaires des biens-fonds situés au 100, avenue Riverdale, au 1152, rue St-Pierre et au 1898, cour Chaîne ont communiqué au personnel de nouveaux renseignements sur leurs propriétés; et

ATTENDU QUE le personnel recommande d'accorder un délai

supplémentaire pour l'examen de ces nouveaux renseignements, comme ils se rapportent à l'inscription des trois biens-fonds;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'en ce qui concerne le rapport ACS2022-PIE-RHU-0019, le Sous-comité du patrimoine bâti :

- 1. indique « 52 » plutôt que « 55 » pour ce qui est du nombre de biens-fonds aux pages 3 et 5 du rapport du personnel;**
- 2. retire le 100, avenue Riverdale, le 1152, rue St-Pierre et le 1898, cour Chaîne de la liste des propriétés à inscrire au Registre du patrimoine jointe au rapport en tant que document 1.**

ADOPTÉE

- 3. DÉSIGNATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 501, AVENUE COLE AUX TERMES DE LA PARTIE IV DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO**

ACS2022-PIE-RHU-0028

KITCHISSIPPI (15)

Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 8 juillet 2022.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :

- 1. de ne pas publier d'avis d'intention de désigner le bâtiment situé au 501, avenue Cole aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*;**
- 2. de demander au personnel de la Planification du patrimoine d'entreprendre une analyse plus détaillée des propriétés du quartier 15 qui sont inscrites au Registre du patrimoine de la Ville afin d'établir une approche proactive relativement à la désignation aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.**

Jeff Leiper, le conseiller du quartier, est présent et prend part aux discussions.

Greg MacPherson, urbaniste I, Direction de la planification du patrimoine, résume

SOUS-COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI
PROCÈS-VERBAL 32
LE LUNDI 20 JUIN 2022

les recommandations du rapport et répond aux questions du Sous-comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Lesley Collins, gestionnaire de programme, Direction de la planification du patrimoine, est aussi présente pour répondre aux questions.

Les membres du Sous-comité ont reçu la correspondance suivante en appui à la désignation du 501, avenue Cole, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Courriel de David et Barbara Muir daté du 15 juin;
- Lettre de Karen Johnson datée du 16 juin;
- Courriel de Jean McKibbon daté du 17 juin;
- Lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 17 juin;
- Courriel de Francesca Piredda daté du 17 juin;
- Courriel de Gil Barrows daté du 17 juin.

Julie Harris (Contentworks Inc.) et Murray Chown (Novatech) s'adressent au Sous-comité pour s'opposer à la désignation.

Les membres du public suivants prennent la parole devant le Sous-comité pour appuyer la désignation :

- Heather Mitchell, Westboro Community Association;
- Dave Allston;
- Dave Muir;
- David Flemming (Patrimoine Ottawa).

Au terme des délibérations, le Sous-comité examine la motion suivante :

Motion No SCPB 2022-32/2

Motion du conseiller R. Brockington (de la part du conseiller J. Leiper)

ATTENDU QU'un avis d'intention de démolir la maison située au 501, avenue Cole a été émis en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; et

ATTENDU QUE la Westboro Community Association a présenté une

demande de désignation aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* en décembre 2021; et

ATTENDU QUE le bâtiment a une valeur contextuelle pour son lien avec les premiers aménagements du quartier Highland Park;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti remplace la recommandation 1 du rapport ACS2022-PIE-RHU-0028 par ce qui suit :

- 1. Émettre un avis d'intention de désigner le 501, avenue Cole aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, selon la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel jointe en tant que document 4;**

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel, conservée au greffe municipal, soit jointe au rapport ACS2022-PAI-RHU-0028 en tant que document 4.

ADOPTÉE

Le Sous-comité examine ensuite les recommandations du rapport dans leur version modifiée :

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de faire les recommandations suivantes au Conseil :

- 1. d'émettre un avis d'intention de désigner le 501, avenue Cole aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, selon la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel jointe en tant que document 4;**
- 2. de demander au personnel de la Planification du patrimoine d'entreprendre une analyse plus détaillée des propriétés du quartier 15 qui sont inscrites au Registre du patrimoine de la Ville afin d'établir une approche proactive relativement à la désignation aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.**

Les recommandations sont ADOPTÉES dans leur version modifiée.

Le rapport sera présenté au Comité de l'urbanisme le 23 juin 2022.

4. MISE À JOUR SUR LA MAISON SOMERSET AU 352, RUE SOMERSET
OUEST

ACS2022-PIE-RHU-0024

SOMERSET (14)

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti prenne acte du présent rapport à titre informatif.

Lesley Collins, gestionnaire de programme, Direction de la planification du patrimoine, résume le rapport et répond aux questions du Sous-comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Stuart Huxley, conseiller juridique, et John Buck, chef du service du bâtiment, sont aussi présents pour répondre aux questions.

Les membres du Sous-comité ont reçu une lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 17 juin, dont une copie est conservée au greffe municipal. M. Flemming s'adresse également au Sous-comité.

Au terme des délibérations, le Comité PREND ACTE de la recommandation du rapport telle quelle.

5. DEMANDE DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION AU 182, RUE
MURRAY, UNE PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA
LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO ET SITUÉE DANS LE DISTRICT
DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA BASSE-VILLE OUEST

ACS2022-PIE-RHU-0027

RIDEAU-VANIER (12)

Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 26 juillet 2022.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil ce qui suit :

- 1. Approuver la demande de démolition visant l'immeuble d'appartements de deux étages;**
- 2. Approuver la demande visant la construction d'un nouveau triplex de deux étages conformément aux plans préparés par P2 Concepts et datés du mois d'août 2021;**
- 3. Déléguer au directeur général de la Planification, de l'immobilier et du Développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs aux plans reçus;**
- 4. Approuver la délivrance d'un permis patrimonial d'une durée de deux ans à compter de la date de délivrance, sauf prolongation accordée par le Conseil municipal.**

Les membres du Sous-comité ont reçu une lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 17 juin, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le rapport est ADOPTÉ tel quel.

- 6. DEMANDE DE MODIFICATION DU 70, RUE NICHOLAS, UN BIEN-FONDS DÉSIGNÉ EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO**

ACS2022-PIE-RHU-0026

Rideau-Vanier (12)

Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 25 juillet 2022.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au Conseil :

- 1. Approuver la demande de déplacement du bureau d'enregistrement**

des actes de la Ville, situé au 70, rue Nicholas, conformément au plan de conservation élaboré par Commonwealth Historic Resource Management et Barry Padolsky Associates Inc., daté du 26 avril 2022, sous réserve des conditions suivantes :

- a) **Que le requérant fournisse une lettre de crédit d'un montant déterminé par suite d'une consultation entre le requérant et le personnel de la Ville, et permettant d'assurer la protection, la conservation et la réfection du bâtiment historique, avant la délivrance d'un permis de construire nécessaire à son déplacement; et**
 - b) **La demande d'un autre permis patrimonial en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, en vue d'un projet associé d'intégration du bureau d'enregistrement des actes de la Ville dans un aménagement polyvalent de 21 étages, avant la délivrance d'un permis de construire permettant le déplacement de la ressource.**
2. **Déléguer au directeur général de Planification, Immobilier et Développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception.**
 3. **Approuver la délivrance des permis patrimoniaux pour chaque demande avec une date d'expiration de deux ans à compter de la date de délivrance, sauf prolongation contraire par le Conseil.**

Ayant déclaré un conflit d'intérêts, le membre Padolsky ne participe ni aux échanges ni au vote sur ce point.

Le conseiller du quartier, M. Fleury, est présent et participe aux discussions.

Tim Beed (Fotenn Planning + Design) est présent au nom de La Corporation Cadillac Fairview limitée, qui appuie la demande.

Les membres du Sous-comité ont reçu une lettre d'appui de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 17 juin, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Au terme de brèves délibérations, le Sous-comité ADOPTE les recommandations du rapport dans leur version modifiée par la motion suivante :

Motion No SCPB 2022-32/3

Motion du conseiller R. Brockington (de la part du conseiller M. Fleury)

ATTENDU QUE l'examen du rapport ACS2022-PIE-RHU-0026 doit avoir lieu à la réunion du Conseil du 7 juillet 2022, après la réunion du Sous-comité du patrimoine bâti du 20 juin 2022; et

ATTENDU QUE, sous réserve de l'approbation du Conseil, le requérant a demandé que le rapport soit examiné à la réunion du Conseil du 22 juin 2022 pour qu'il soit possible de commencer les travaux plus tôt dans la saison,

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, en ce qui concerne le rapport ACS2022-PIE-RHU-0026, le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'approuver :

1. l'examen du rapport du Sous-comité du patrimoine bâti à ce sujet à la réunion du Conseil du 22 juin 2022;
2. la suspension de l'avis à fournir en vertu des paragraphes 29(3) et 34(1) du Règlement de procédure pour qu'il soit possible d'examiner ledit rapport à la réunion du 22 juin 2022 afin que le requérant puisse déplacer le bâtiment à valeur patrimoniale lorsque les conditions météorologiques seront favorables.

ADOPTÉE

7. DEMANDE DE MODIFICATION DU 475, CHEMIN OAKHILL, UNE PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO COMME FAISANT PARTIE DU DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (DCP) DE ROCKCLIFFE PARK

ACS2022-PIE-RHU-0025

RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 16 août 2022.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :

- 1. d'approuver la demande de modification du 475, chemin Oakhill selon les plans préparés par funktonal design, en date du 22 mars 2022;**
- 2. de déléguer au directeur général de la Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs aux plans reçus;**
- 3. d'approuver la demande d'un permis patrimonial, valide pendant deux ans à compter de la date de délivrance, sauf si le permis est prolongé par le Conseil municipal.**

ADOPTÉES

8. **DÉSIGNATION DE LA MAISON HART MASSEY, SITUÉE AU 400, CHEMIN LANSDOWNE, EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO***

ACS2022-PIE-RHU-0014

RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner la maison Hart Massey, située au 400, chemin Lansdowne, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel, ci-jointe en tant que document 5.

Les membres du Sous-comité ont reçu une lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa) ainsi que de Thomas d'Aquino et Susan Peterson d'Aquino, tous en faveur de la recommandation du rapport. Des copies de ces lettres sont conservées au greffe municipal.

Le rapport est ensuite ADOPTÉ dans sa version modifiée par la motion suivante :

Motion No SCPB 2022-32/4

Motion de la vice-présidente C. Quinn

ATTENDU QUE le personnel s'occupant du patrimoine a recommandé au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner la maison Hart Massey, située au 400, chemin Lansdowne, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; et

ATTENDU QUE la vue sur la propriété à partir de la rive est du lac McKay a une grande valeur patrimoniale; et

ATTENDU QUE l'importance de cette vue a été omise de la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'en ce qui concerne le rapport ACS2022-PIE-RHU-0014, le document 5 soit remplacé par la version révisée de la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel, qui est conservée au greffe municipal, pour que la valeur patrimoniale de la vue sur la propriété depuis la rive est du lac McKay soit mentionnée.

ADOPTÉES

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

9. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET MOTIONS DU SOUS-COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 3 JUIN 2022

ACS2022-OCC-GEN-0020

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Sous-comité du patrimoine bâti prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

AUTRES QUESTIONS

**DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DEMANDES
D'AMÉNAGEMENT**

- MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE RÉGLEMENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION - 109-115, RUE DALHOUSIE
- MODIFICATION DU PLAN OFFICIEL ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE - 359, RUE KENT ET 436 ET 444, RUE MACLAREN

Anne Fitzpatrick, urbaniste III, Direction de la planification du patrimoine, résume le plan de circulation pour le 359, rue Kent et les 436 et 444, rue MacLaren, puis répond aux questions du Sous-comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Patrick Bisson (Hobin Architecture) ainsi que Derek Howe et Kyle Kazda (Taggart Realty Management) présentent aussi le projet, puis reçoivent les commentaires des membres.

Le personnel communique aux membres l'information sur l'évaluation des éléments à valeur patrimoniale des bâtiments.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 h 25.

Coordonnateur du comité

Président